

GESTION LOCATIVE

BAREME

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot		
▪ de 0 à 600,00 €	8,00%	9,60%
▪ de 600,01 à 1.200,00 €	7,00%	8,40%
▪ de plus de 1.200,00 €	6,00%	7,20%
→ Honoraires de base minimum par mois	16,67 €	20,00 €
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2,50%	3,00%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)	11,77 €	14,12 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
Gestion administrative		
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...)	342,67 €	411,20 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	101,66 €	122,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte	128,60 €	154,32 €
Bail d'habitation :		
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	128,60 €	154,32 €
Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement		
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC	0,62%	0,74%
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	338,33 €	406,00 €
■ Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)		
▪ de 0 à 10 000 €	10,00%	12,00%
▪ de 10 000,01 € à 20 000 €	7,00%	8,40%
▪ de 20 000,01 € à 30 000 €	6,00%	7,20%
▪ plus de 30 000 €	4,00%	4,80%
■ Vacation horaire	126,91 €	152,29 €
Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	33,75 €	40,50 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	67,50 €	81,00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	87,98 €	105,57 €
▪ par an et par immeuble géré : 2 à 5 lots	- €	- €
▪ par an et par immeuble géré : 6 à 10 lots	- €	- €
▪ par an et par immeuble géré : plus de 11 lots	- €	- €
■ Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)	1,50%	1,80%
■ Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)	1,00%	1,20%
Gestion technique		
■ Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant		à la vacation horaire
■ Frais visite patrimoniale avec compte-rendu	100,83 €	121,00 €
Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI,		à la vacation horaire
Honoraires de vacation		
■ Vacation horaire	126,91 €	152,29 €
Gestion Immeuble Total		
(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)		
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	57,50 €	69,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107,50 €	129,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	157,50 €	189,00 €
Prestations Occasionnelles Immeuble Total		
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...		
▪ Vacation horaire	126,91 €	152,29 €
Honoraires de vacation		
■ Vacation horaire	126,91 €	152,29 €
HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES		
Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989		
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance	1,92 €	2,30 €
■ Frais d'envoi de quittance	1,92 €	2,30 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale
■ Frais pour chèque et prélèvement impayés	32,29 €	38,75 €
Baux professionnels et commerciaux		
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel	4,09 €	4,91 €
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel	8,25 €	9,90 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale
■ Frais pour chèque et prélèvement impayés	32,29 €	38,75 €
NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au		

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter de janvier 2022

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à cor

FONCIA Marseille - Siège social : rue edouard alexander 13010 Marseille -067 803 916 RCS Marseille

FONCIA Marseille - Siège social : rue edouard alexander 13010 Marseille -067 803 916 R